

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE  
COMMUNAUTE DU 11 JANVIER 2000 à LE CHESNE**

Représentants des communes : Marie-Claude BERGERY, Françoise BONOMME, Marie-Ange BROUILLON, Françoise CAPELLE, Christine CARRIERE, Geneviève COSSON, Françoise GEILLE, Claudie GILOT, Michèle HARDY, Gabriel LEBRUN, Françoise LETINOIS, Carmen LOCARD, Thérèse PAYER, Chantal PETITJEAN, Chantal PIEROT, Monique POLICE, Brigitte RAGUET, Claude ANCELME, Jean BARRE, Roger BARRE, Dominique BESTEL, Bernard BOUILLON, Pierre BOUVART, Jean-Claude BOURCY, René BUSQUET, Daniel CADOT, Jean-Michel CHANCE, Bruno CHARBONNIER, Michel COISTIA, Michel COLIN, Guy COLLAS, Michel CLOUET, Louis CORNEILLE, Alain CORNIQUET, Maurice CREUWELS, Bernard DAY, Gérard DEGLAIRE, Antoine DE POUILLY, Roger DERUE, Roland DESTENAY, Régis DESTREMONT, Christophe DION, Gilles DIDIER, Henri DULON, Gérard DUPUY, Jean DURMOIS, Jean-Claude ETIENNE, Pierre FRADCOURT, René FRANCCART, Alain FRANKART, Christian GARREZ, Rémi GERARDIN, René GILBIN, Louis GOFFINET, Patrice GROFF, Eric GROSJEAN, Gabriel HANNEQUIN, Benoît HUBSCH, Benoît HUREAU, Jackie LAMBERT, Jean-Luc LAMBERT, Jean-Marc LAMPSON, Pierre LAURENT-CHAUVET, Francis LEDIG, Denis LEFORT, Pierre MAILLARD, Gaston MAILLOT, Dominique MAINSANT, Hubert MARGUET, André MARTIN, André MALVAUX, Pierre MIART, Jacques MORLACCHI, Claude MOUTON, Gérard MOUTON, Christian NOIZET, Hubert PASTE, Jean-Luc PAYER, Jean PERARDET, Bernard PIERRET, Francis POTRON, Gilles POUPART, Denis PREVOT, Roland PREVOT, Robert RAGUET, Francis RAMEAU, Patrick REMY, Christophe ROGIE, Dominique ROMEDENNE, Gilbert ROMEDENNE, Clément SERVAIS, Daniel SERVAIS, Francis SIGNORET, François SCHULZE, Philippe SOUDANT, Bruno VALET, Erol VAUCHEL, Pierre VERNEL, Roland VILLERS, Jean-Marie WEIRIG, Jean WULVERYCK, Daniel ZEIMET.

M. Alain AUROUX donne pouvoir à M. Jean-Marie WEIRIG  
M. Claude LAMBERT donne pouvoir à M. Jacques MORLACCHI  
M. Didier JOURNET donne pouvoir à M. Jean-Marc LAMPSON  
M. Philippe HENRY donne pouvoir à M. Hubert PASTE  
M. Denis NOIZET donne pouvoir à M. Louis CORNEILLE

De plus, un certain nombre de délégués suppléants a assisté à ce 1<sup>er</sup> Conseil de Communauté de l'année 2000.

Invités présents :

- M. Roger GONCALVES, Sous-Préfet de Vouziers
- M. Dominique GUERIN, Conseiller Général du canton de Machault

Excusés :

- M. Roland CONSTANTIN, Conseiller Général du Canton de Le Chesne
- M. François TORTUYAUX, Maire de Mouron

M. Daniel SERVAIS est élu secrétaire de séance.

M. GROFF ouvre la séance à 20 h 15 :

Le quorum étant largement atteint, et avant de venir à l'ordre du jour, M. GROFF souhaite présenter ses vœux de bonne et heureuse année 2000 et prononce le discours suivant :

*"Je souhaite la bienvenue aux délégués et aux suppléants des quinze Communes du Canton de Vouziers. L'adhésion à l'Argonne Ardennaise ne s'est pas faite sans que le débat démocratique ait eu lieu dans chacune de nos Communes. C'est la règle du genre.*

*Je voudrais dire aujourd'hui que le résultat du vote, 63 Communes pour et 22 contre ne signifie pas qu'il y ait au sein de notre Conseil des vainqueurs et des vaincus. Mais qu'un certain nombre d'entre nous ont une vision autre de l'intérêt de notre arrondissement. Il nous appartient aujourd'hui, tous ensemble, de travailler à l'intérêt des populations que nous représentons, au développement des six Cantons, développement économique d'abord, social et culturel.*

*Nous nous devons tous de tirer le meilleur parti possible de l'outil Communauté de Communes.*

*L'arrivée du canton de Vouziers va donner une cohérence aux actions engagées. Le fait de voir celui-ci en dehors de notre périmètre ces deux dernières années, ne le laissait pas en dehors de nos projets ni des implications que ceux-ci auraient sur son territoire.*

*L'étude préliminaire à l'OPAH tenait compte de l'importance du parc immobilier de la ville chef-lieu, les projets touristiques que nous avons décidés, de sa capacité d'accueil et de son dynamisme commercial. En fait tout tendait à prouver que le canton de Vouziers était le maillon manquant incontournable.*

*Cette arrivée, aujourd'hui ne remet pas en cause, ni les décisions prises antérieurement, ni le mode de fonctionnement de notre établissement public. Pas plus ni moins que si nous en avions décidé dans la configuration antérieure.*

*Le Conseil de Communauté se voit augmenté de vingt-neuf membres, le bureau de neuf personnes dont deux vice-présidents. Les commissions se verront elles aussi augmentées d'un certain nombre de représentants, et je propose que lors du prochain Conseil nous les élargissions et désignons les membres supplémentaires et créions deux commissions supplémentaires, en dehors des commissions paritaires prévues pour les transferts de la piscine et du pôle emploi-formation du C.P.R. Les commissions qu'il nous faudra créer, une pour les travaux et une pour la communication, la démocratie locale et les relations avec les administrés.*

*Avant de poursuivre, je veux rappeler ce que nous avons réalisés en deux années.*

### 1) L'action économique.

*La création du parc d'activité économique de Buzancy, soumis à la Taxe Professionnelle Communautaire de zone, une entreprise installée, 12 000 m<sup>2</sup> disponibles.*

*L'accueil de porteurs de projets : Un certain nombre de porteurs de projets prennent contact avec Anne VALTON qu'ils soient artisans, commerçants ou industriels. Ces contacts ne sont pas forcément suivis d'effet. A titre d'exemple la Société HUMULAND, qui doit s'installer à ATTIGNY, a pris ses premiers contacts locaux en septembre 1998, avec la Communauté de Communes.*

*Les aides financières, à travers Ardennes Initiatives : La Communauté de Commune adhère à cette association et siège à son Conseil d'Administration. A ce titre les Communes n'ont plus à cotiser à titre individuel à cet organisme. Cette association assure aux créateurs d'entreprise de notre territoire un fonds de roulement pour leur démarrage ainsi qu'un suivi pendant trois ans.*

*Dans le cadre de l'OPAH, les subventions aux rénovations des façades et toitures des locaux artisanaux et commerciaux.*

*Les projets 2000 en matière économique, sont la mise en place de l'observatoire économique dont Monsieur le Sous-Préfet a déjà abondamment parlé et le transfert du Pôle Emploi-Formation, pour une meilleure adéquation entre l'offre et la demande locale.*

*Et bien sûr continuer de répondre à tout projet de développement ou de création avec l'ensemble des partenaires consulaires, Europe, Etat, Région et Département.*

### 2) L'action agricole.

*La poursuite de l'étude du projet de valorisation génétique. Entre autre, l'opération 200 embryons.*

*Le projet d'installation d'un centre d'allotement sur le principe des ateliers relais.*

*Poursuite de la collaboration avec la Chambre d'Agriculture et de l'animation auprès des porteurs de projets agricoles et de diversification. Il existe un projet de création de brasserie artisanale et à la fois sur le secteur économique et agricole l'extension de l'entreprise Balon à SEMIDE.*

### 3) L'action touristique.

*Le financement de l'Office de Tourisme (7F /hab.) qui doit être l'outil de développement et de promotion de la politique touristique décidée par la Communauté et sur le territoire communautaire. Il se doit d'être le*

*partenaire privilégié des acteurs du tourisme sur notre territoire pour leur apporter le meilleur service possible sans que ceux-ci perdent de vue que tout service a un coût et qu'il se doit d'être rémunéré.*

*L'accueil des porteurs de projets, le conseil et le montage des dossiers publics ou privés.*

*L'accompagnement et le suivi des missions de l'Office du Tourisme de l'Argonne Vouzinoise.*

*L'investissement touristique avec la création du Pôle nature, à savoir le site grand public du bois de Roucy à Olizy-Primat et des différents sites satellites en espace ouvert. La phase de réalisation devrait intervenir en 2000 après décision ultime du Conseil de Communauté au vu du plan de financement définitif et des appels d'offres. L'objectif, si vous en décidez, sera une ouverture fin 2001, début 2002.*

*La Maison de la Recherche, inaugurée le 22 octobre dernier, sera le garant de l'actualisation permanente du site grand public. Mais aussi développera la formation et l'initiation auprès des collégiens et élèves du primaire en partenariat avec le C.I.N. et très bientôt via Internet.*

*Il nous faudra d'ailleurs réfléchir très prochainement au développement de celle-ci et à l'extension de ses locaux le but étant que dans les années à venir le Centre de Recherche se finance à travers ses activités d'initiation et le développement du tourisme de recherche.*

#### 4) L'OPAH

*L'action entreprise dans le domaine de l'habitat va s'étendre sur l'ensemble du Canton de Vouziers après la signature d'avenants avec les différents partenaires publics mais aussi privés, les banques et l'A.D.M.R. qui assure le suivi et l'animation du Programme Social Thématique. Il nous faudra aussi signer un avenant avec le COMAL-PACT pour les missions qui lui sont propres dans le suivi de l'OPAH.*

*Les contacts et les discussions sont en cours depuis le début de cette année de telle manière que les habitants des 15 communes puissent en bénéficier le plus rapidement possible, j'espère avant le 31 mars prochain.*

*Aujourd'hui les chiffres de réalisation sont, pour les propriétaires bailleurs, dossiers en cours 20 soit 44% de taux de réalisation, propriétaires occupants 130 dossiers en cours soit 177 % de taux de réalisation sur l'objectif annuel.*

*Dans le cadre de l'opération, l'Etat, la Région, le Conseil Général et la Communauté de Commune apportent leur financement ; la Communauté de Commune à travers des bonifications d'intérêts sur cinq ans en partenariat avec la CDC, la Caisse d'Epargne et le Crédit Agricole, des aides financières directes aux particuliers sur les façades et les toitures, le financement partiel du Programme Social Thématique pour le logement et le suivi social des plus démunis.*

*Le suivi et l'instruction des dossiers est assuré par Armelle BARRERE à laquelle il faudra adjoindre très rapidement un poste administratif compte-tenu de la charge de travail existante vu les chiffres cités plus haut et le « stock de projets » en cours hors Canton de Vouziers.*

*Le COMAL-PACT, bureau d'études spécialisé, avec Armelle, assure le conseil et le suivi auprès des porteurs de projets privés et publics.*

*Par ailleurs, la Communauté de Communes peut prendre la maîtrise d'ouvrage de la réhabilitation des logements communaux pour les communes qui le souhaitent. La priorité est de permettre aux Communes les plus petites de remettre à niveau leur patrimoine communal sans pour autant grever d'une manière trop importante leur budget.*

*Enfin dans le domaine de l'habitat le cahier des charges stipule que le COMAL-PACT doit nous aider à mettre en place un outil qui puisse nous permettre de mettre en adéquation l'offre et la demande de logement, qualitativement et quantitativement, aujourd'hui, mais surtout après l'arrêt de l'OPAH.*

#### 5) Les projets

*- Animation socioculturelle : La fête de l'an 2000 programmée les 1 et 2 juillet prochain à MACHAULT. Parallèlement, cette commission devra réfléchir à un projet culturel sur l'ensemble de notre territoire avec les différents acteurs associatifs.*

- *La communication : Il nous faudra réanimer « Le Prisme » qui n'a pas été plus loin que son numéro 0. Il nous faudra envisager la création d'un emploi-jeune communication. Poste qui pourra se pérenniser par la suite dans le cadre des activités Pôle Nature - Maison de la Recherche.*

- *Réflexions à mener en 2000 : la prise en compte de compétences nouvelles au vu des développements de la Loi CHEVENEMENT, la collecte des ordures ménagères et l'assainissement, sachant que le principe de la prise de compétences s'accompagne obligatoirement de son exercice effectif.*

*Voilà brossé à la fois pour ceux que nous accueillons aujourd'hui mais aussi pour nous tous le paysage de la Communauté de Communes à l'aube de cette année. Nous n'avons pas à rougir du travail effectué, tout n'est pas parfait le chantier est vaste, et je crois que l'apport des délégués du Canton de Vouziers ne fera qu'accroître notre efficacité.*

*Je tiens avant de conclure, à remercier les vice-présidents qui assument pleinement leur tâches, les membres du bureau mis souvent à contribution et les différentes commissions. Enfin, je crois que chacune et chacun des délégués titulaires et suppléants mérite une mention particulière puisque les Conseils se sont toujours tenus avec moins de 10 % d'absentéisme.*

*Je ne doute pas que cet esprit dans lequel nous avons travaillé jusqu'à ce jour continuera et se développera avec le renforcement de la Communauté de Communes.*

*Je n'oublierai pas non plus d'associer à ces propos toute l'équipe administrative qui œuvre efficacement, souvent dans l'urgence, sans compter son temps, devant mettre en place à la fois le fonctionnement interne et les projets que vous avez décidés et en assurer le suivi. Je peux vous l'assurer, vous avez une équipe performante".*

Après ce discours, M. GROFF souhaite par ailleurs saluer M. Christophe ROGIE qui remplace M. Thierry LEBLAN, en tant que délégué titulaire de la commune d'Apremont sur Aire.

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil de Communauté du 29/11/99**

Aucune remarque n'étant formulée, ce compte-rendu est approuvé à 97 POUR, 0 CONTRE et 28 ABSTENTIONS.

### **2) Election de 2 vice-présidents supplémentaires**

M. GROFF rappelle qu'il est nécessaire d'élire un Vice-Président pour la ville de Vouziers et un Vice-Président pour les communes rurales du canton de Vouziers

M. Bernard PIERRET est seul candidat au poste de Vice-Président pour la ville de Vouziers. Le vote est effectué à main levée. Le résultat est favorable à l'unanimité.

M. Michel COLIN est seul candidat au poste de Vice-Président représentant les communes rurales du canton de Vouziers.

Le vote est effectué à main levée.

M. COLIN est élu à l'unanimité moins une abstention.

### **3) Election de 9 membres au Bureau**

#### **a) Election de 6 membres représentant la ville de Vouziers au Bureau**

M. GROFF rappelle que 9 membres doivent être élus pour siéger au Bureau de l'Argonne Ardennaise, soit 6 pour la ville de Vouziers et 3 pour les communes rurales du canton de Vouziers. Il laisse ensuite la parole à M. Bernard PIERRET afin de présenter les candidats présentés par le Conseil Municipal de Vouziers :

- M. ANCELME
- M. BOUVART
- Mme COSSON
- M. REMY
- M. SERVAIS

M. GROFF précise d'une part que M. PIERRET est déjà élu membre en tant que vice-président. Il reste donc 5 sièges à pourvoir. D'autre part, il précise qu'il a par ailleurs reçu la candidature de Mme Chantal PETITJEAN, Délégué de la commune de Blaise. Le vote doit avoir lieu à bulletin secret.

Messieurs CUNISSE, DEGLAIRE et DION sont désignés scrutateurs.

Le résultat du vote est le suivant :

125 délégués en exercice  
 108 Votants ; 5 bulletins BLANCS, soit 103 suffrages exprimés :  
 93 voix pour Madame COSSON  
 83 voix pour M. SERVAIS  
 82 voix pour M. ANCELME  
 82 voix pour M. BOUVART  
 69 voix pour M. REMY  
 65 voix pour Mme PETITJEAN  
 10 voix pour M. PIERRET  
 2 voix pour Mme CAPPELLE  
 1 voix pour M. PIERRARD

Mme COSSON, Messieurs ANCELME, BOUVART, REMY et SERVAIS sont élus membres du Bureau de la Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise.

b) Election de 3 membres pour les communes du canton de Vouziers, hors Vouziers

M. COLIN étant déjà élu en tant que vice-président, il reste 2 sièges à pourvoir.

Messieurs Gérard DUPUY et Christian GARREZ étant seuls candidats, sont élus à l'unanimité moins une abstention.

**3) Débat d'orientations budgétaires**

Avant d'entamer la présentation des éléments d'orientations pour le budget 2000, M. SIGNORET précise qu'il manque des données chiffrées suffisamment précises pour établir des orientations au sens propre du terme.

En matière d'investissement, le seul programme est le "pôle nature" pour lequel il est rappelé que le montant d'investissement s'élève à 20 MF HT, subventionné à 80 % (détail ci-dessous)

	<b>SUBVENTIONS</b>	<b>MONTANT</b>
<b>CONSEIL GENERAL</b>	Subvention sollicitée et obtenue	<b>3 134 000 F</b>
<b>CONSEIL REGIONAL</b>	Subvention sollicitée et obtenue	<b>3 176 677 F</b>
<b>ETAT</b>	Subvention sollicitée Subvention obtenue <i>Engagement écrit de l'Etat pour le versement du solde au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2000</i>	<b>3 306 000 F</b> <b>189 393 F</b> <b>(30% de 631 311 F d'Honoraires Maîtrise d'œuvre non réalisée )</b>
<b>UNION EUROPEENNE</b> <i>Acquise avec la contrepartie nationale</i>	Subvention sollicitée	<b>6 059 700 F</b>

Les travaux déjà réalisés, relatifs aux honoraires pour le 4<sup>ème</sup> Trimestre 1999, équivalent à la somme de **483 000 F HT**.

Seules les dépenses d'honoraires de la maîtrise d'œuvre s'inscrivent en 2000, soit :

- Honoraires (1er trimestre 2000 : **231 000 F HT**)
- Honoraires (2ème trimestre 2000 : **70 000 F HT**), soit un total de **784 000 F H.T.**

M. GROFF rappelle que l'équipe de maîtrise d'œuvre est constituée de :

- La SARL Gottardi, Halleux, Claudel, architectes à Sedan
- La société CREATIME, représentée par M. Frédéric Ravatin, muséographe
- M. Bertrand PAULET, paysagiste

M. SIGNORET présente ensuite les recettes de fonctionnement :

a) Montant estimé de l'aide sociale

- Solde 1999 + acompte 2000 des communes des 5 cantons de Buzancy, Grandpré, Le Chesne, Machault et Monthois,
- Acompte 2000 des communes du canton de Vouziers. Le solde 1999 sera réglé par ces communes, soit 4 061 488 F dont 1 753 107 F ( au titre de la population résidant sur le Canton de Vouziers ).

*b) Dotation Globale de Fonctionnement*

M. SIGNORET rappelle la DGF 1999 perçue soit 1 765 132 F

Le processus de Garantie de la **DGF** assure une dotation au moins égale à 80 % de la DGF / habitant 1999, soit : **80 % de 136 F X 20 523 habitants = 2 232 902 F**

Il précise que ce montant est le plancher minimum garanti.

*c) Produit Fiscal*

M. SIGNORET rappelle les taux appliqués en 1999 en précisant qu'ils devraient être les mêmes pour 2000 :

FB	2,47%
FNB	3,84%
TH	1,93%
TP	1,36%

Estimation des produits fiscaux 2000 avec les taux et les bases 1999.

Produits FB	1 155 423 F	25.24%
Produits FNB	1 069 604 F	23.36%
Produits TH	1 070 524 F	23.38%
Produits TP	1 283 103 F	28.02%
Total	4 578 654 F	100%

D'où un produit fiscal total : **4 578 654 F** dont **1 793 490 F** pour le Canton de Vouziers.

M. SIGNORET conclut en précisant que les transferts des équipements "piscine" et "pôle emploi-formation" seront à traduire dans le budget. Aucun investissement n'est programmé, en dehors du pôle nature. Le budget primitif sera réalisé quand le compte administratif 1999 sera arrêté.

De même, M. GROFF informe le Conseil que les charges de personnel représente 1 million de francs environ. Un emploi devra être créé rapidement afin d'assister Melle Armelle BARRERE, Chargée de Mission OPAH. En effet, le nombre de dossiers, déjà important, va vraisemblablement s'accroître encore avec l'extension du périmètre d'action de l'OPAH sur le canton de Vouziers. Des projections sur les charges de personnel, notamment avec la création d'un emploi-jeune "communication" seront donc à effectuer.

Enfin, une réflexion est à envisager concernant les locaux de la Communauté de Communes. En effet, les locaux du Conseil Général s'avèrent exigus.

Une commission paritaire piscine – pôle emploi-formation est à créer. M. GROFF préconise qu'elle soit constituée de 6 membres de la Ville de Vouziers et 6 membres pour la Communauté de Communes.

M. le Sous-Préfet intervient ensuite. Il *"se réjouit que la Communauté de Communes est maintenant complète. Cet outil va nous ouvrir des portes pour mieux travailler et ainsi créer une dynamique économique. Il faut maintenant l'outiller de certains observatoires pour l'activité économique et l'habitat.*

*Désormais, l'arrondissement est proposé en objectif 2 pour les fonds européens".*

Il précise par ailleurs que les communes ayant voté contre l'extension de la Communauté de Communes ne verront pas supprimée leur Dotation Globale d'Equipement, ni toute autre mesure de rétorsion.

Aucune autre question n'est posée. M. GROFF clôt la séance à 21 h 45 en rappelant que le prochain conseil aura lieu le 31 janvier 2000 à la salle des fêtes de Vouziers. Il invite l'assemblée au vin d'honneur offert à l'occasion de la nouvelle année.

Le Président,

Le Secrétaire de Séance,

Patrice GROFF

Daniel SERVAIS